

Un vent de prospérité!



Rapport annuel
2010-2011

Préambule

Note au lecteur :

La coopérative Val-Éo et la Société en Commandite Val-Éo sont deux entités fortement intégrées. L'une est en fait le prolongement de l'autre et les deux organisations poursuivent des objectifs similaires et complémentaires. Pour cette raison, et pour éviter des redondances et de la confusion, le conseil d'administration de Coopérative de Solidarité Val-Éo a pris la décision de produire un rapport annuel commun aux deux organisations. Nous espérons ainsi que l'information présentée au lecteur lui permettra d'avoir une meilleure compréhension par rapport à l'atteinte des objectifs, à la gestion et à la situation financière de Val-Éo.



Val-Éo

Table des Matières

Conseil d'administration de la coopérative	4
Mot du président et du directeur général de la coopérative	5
Mission et objectifs	
Val-Éo Coopérative de solidarité	6
Société en commandite Val-Éo	7
Bilan Coopératif.....	8
Faits saillants de l'exercice.....	11
Membership - Coopérative.....	15
Liste des commanditaires - Société en commandite	
Commanditaires fonciers	17
Commanditaires financiers.....	18
Prévision budgétaires	
Val-Éo Coopérative de solidarité	19
Société en commandite Val-Éo	22
Objectifs	24
États financiers	
Val-Éo Coopérative de solidarité	26
Société en commandite Val-Éo	36

Conseil d'administration de la coopérative

Administrateurs catégorie membres utilisateurs :

M. Rémy Boulianne, président

1567 Rang 6 ouest, Saint-Bruno Qc. G0W-2L0
418-668-8167

Mme Claire Boily, vice-présidente

1422 Route 169, Métabetchouan-Lac-à-La-Croix Qc., G8G 1A5
418-349-8416

Jean Boily, secrétaire

1296 Rang 4 Sinai, Saint-Gédéon Qc., G0W-2P0
418-345-8795

M. Yvan Morin

1151 Rang 3, Saint-Bruno Qc., G0W-2L0
418-343-3607

Jean Lavoie

1565 Rang 5, Saint-Gédéon Qc., G0W-2P0
418-345-8508

Nicolas Côté

1231 Rang Belle-Rivière, Saint-Gédéon Qc, G0W 2P0
418-345-8169

Serge Tremblay

1085 Route 169, Métabetchouan-Lac-à-La-Croix, G8G-1A4
418-349-2840

Administrateurs catégorie membres de soutien

Municipal

Bernard Tremblay (Corporation de développement de la municipalité de Saint-Gédéon)
208 rue De Queen, Saint-Gédéon Qc., G0W 2P0

Partenaire

Jean Lamoureux (Promutuel du Lac-Au-Fjord)
11 rue Commerciale, Hébertville, Qc, G8N 1N3



Mot du président et du directeur général de la coopérative

Chers lecteurs, membres, commanditaires ou partenaires de Val-Éo.

L'année 2010- 2011 aura été principalement marquée par l'acceptation de notre projet de 24 MW par Hydro-Québec le 20 décembre 2010. Val-Éo a franchi cette première étape cruciale visant à remporter un appel d'offres tout en demeurant fidèle aux valeurs de développement local qui ont motivé sa fondation. Ainsi les efforts de Val-Éo, la vision et l'implication du milieu agricole depuis 2005 ont été récompensés.

Nous avons entrepris la seconde étape pour concrétiser notre projet, ce qui nous a mené par la suite à créer de nouvelles entités soit : Éoliennes Belle-Rivière, société en commandite qui est propriétaire du parc éolien, et son commandité 9231-5498 Québec inc. Val-Éo société en commandite est actionnaire à 75 % d'Éoliennes Belle-Rivière avec Algonquin Power à 25 %. Par la suite, nous avons commencé la rédaction des différents contrats nécessaires pour établir les rôles et exigences de chacun des partenaires. Ce qui a demandé l'implication de nos avocates de la firme Caïn Lamarre Casgrain Wells ainsi que deux rencontres avec notre partenaire Algonquin Power.

Ensuite, nous avons poursuivi les études d'impacts environnementales avec la firme Genivar. La période de mai à septembre a permis d'étudier le comportement des chiroptères (chauve-souris) et d'autres études que nous détaillons plus dans les faits saillants du présent rapport.

Fidèles à notre mission, nous avons à cœur le développement socio-économique de notre communauté et nous voulons franchir les étapes de développement et de construction de notre projet dans le respect des citoyens. Nous avons participé aux rencontres du comité de suivi environnemental, créé par la municipalité de St-Gédéon. Par le fait même, nous contribuons à accroître l'acceptabilité sociale du projet.

Le conseil d'administration a aussi créé un comité de vérification qui aura un rôle de recommandation au CA pour les états financiers et de suivi des recommandations de notre auditeur indépendant et tenue 13 rencontres au cours de l'exercice financier.

De plus, pour faire suite à votre désir de continuer à conserver le contrôle du projet nous avons entrepris les démarches pour être en mesure d'avoir les moyens financiers en émettant une nouvelle catégorie de parts et rédigeant une nouvelle notice d'offre.

Pour conclure le projet avance selon les échéances et nous travaillons dans le sens de nous rendre à la phase construction en 2015 tout en minimisant les frais. Ce projet nous appartient à tous et nous pouvons être fiers et heureux de pouvoir y participer. En cette année internationale des coopératives, nous pouvons présenter notre véhicule coopératif comme une solution efficace pour le développement économique de nos ressources.


Rémy Boulianne, Président


Patrick Côté, Directeur général



Mission et objectifs

Val-Éo Coopérative de solidarité

Créée en 2005, face aux sollicitations intensives des développeurs éoliens, Val-Éo regroupe aujourd'hui 60 fermes et propriétaires fonciers ainsi que 3 membres de soutien. Val-Éo a créé un modèle innovateur de mise en valeur et de gestion collective de l'énergie éolienne par les propriétaires fonciers et par la communauté.

La mission première de Val-Éo est de mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale. Pour ce faire, ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) **Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.**
- 2) **Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux :**
 - a) élaborer une formule équitable de partage des retombées;
 - b) permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.
- 3) **Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité) :**
 - a) capitaliser avec des fonds régionaux;
 - b) utiliser et développer l'expertise locale.



Mission et objectifs

Société en commandite Val-Éo

ANNEXE 2.4

La mission de la Société en commandite est de mettre en valeur la ressource éolienne sur les Propriétés visées, ce qui comporte plus spécifiquement les activités suivantes :

- 1) **Conduire les activités permettant d'établir la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les Propriétés visées, ce qui inclut notamment :**
 - a) Les études de potentiel éolien;
 - b) Les études de raccordement aux lignes de transport électrique;
 - c) Les études d'impact environnemental;
 - d) Les études de faisabilité technique permettant d'établir un scénario concret pour un parc éolien, d'estimer le productible d'un tel parc et d'en évaluer la rentabilité attendue.

- 2) **Faire la promotion d'un projet éolien sur les Propriétés visées de façon à en garantir l'acceptabilité sociale et à obtenir des autorités compétentes un contexte réglementaire favorable de même que les permis et autorisations requises, ce qui inclut notamment :**
 - a) Les activités de représentation;
 - b) La publicité, les rencontres publiques et autres moyens permettant de promouvoir le projet auprès des autorités;
 - c) Les demandes de permis et autorisations requises.

- 3) **L'exploitation de la ressource soit directement, soit par la négociation d'une entente avec un ou des partenaires opérateurs, ce qui inclut notamment :**
 - a) L'obtention d'un contrat d'achat d'électricité;
 - b) La recherche de partenaires et la négociation des ententes relatives à l'exploitation du projet;
 - c) La négociation des contrats de fournitures de turbines et autres équipements névralgiques pour l'implantation du projet;
 - d) L'établissement de mécanismes concrets pour la répartition équitable des revenus associés à l'implantation d'éolienne;
 - e) La négociation du financement.

Bilan coopératif

Depuis 1895, les coopératives du monde entier sont guidées par de grands principes. Ceux-ci constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique. Leur importance est telle qu'ils ont été actualisés lors du congrès de l'Alliance coopérative internationale qui s'est tenu à Manchester en Angleterre en septembre 1995. *Val-Éo souscrit aux principes énoncés dans la déclaration sur l'identité coopérative adoptée par l'alliance coopérative internationale. Cette déclaration constitue pour l'ensemble des acteurs de Val-Éo un guide qui oriente la prise de décisions dans un cadre de réflexion respectant l'esprit coopératif*

1er principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous.

L'un des objectifs intrinsèques de Val-Éo est de permettre à tous les propriétaires fonciers et l'ensemble des membres de notre communauté interpellés par le développement éolien de pouvoir adhérer et participer aux bénéfices d'un projet éolien. En plus de l'adhésion de 60 fermes membres, mentionnons le membership de deux municipalités (Saint-Gédéon et Hébertville-Station) ainsi que de Promutuel. Cette large représentation tant des fermes que des municipalités et organisations de développement économique offre une représentation adéquate de l'intérêt collectif dans les décisions entourant le développement de notre ressource éolienne.

2e principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

La gestion de la ressource éolienne se fait de façon démocratique. Les membres élisent le conseil d'administration, celui-ci doit néanmoins présenter certaines décisions importantes au vote des membres. Par exemple, avant d'être autorisé à déposer un projet éolien à Hydro-Québec, Val-Éo doit le présenter aux membres et le soumettre à un vote d'approbation. Cela représente un test important pour tout projet et permet aux membres d'exercer leur pouvoir bien au-delà de l'élection de leurs administrateurs.

3e principe : Participation économique des membres

La concrétisation de la Société en Commandite Val-Éo a doté la coopérative d'un outil performant pour accroître la participation économique de ses membres dans le projet. Plus de 460 000\$ de capital a été souscrit par des citoyens et entreprises de la communauté, en majeur parti par les membres de Val-Éo. De plus, la mise en place des parts de catégorie C, reconnaissant la superficie exploitable consentie par chaque propriétaire à des fins de développement éolien, permet un juste partage des retombées éventuelles.

Bilan coopératif

4e principe : Autonomie et indépendance

Val-Éo s'est assuré de conserver l'autonomie et l'indépendance reliées à la gestion de la ressource éolienne dans le développement même de sa structure juridique ainsi que dans ses relations avec les partenaires financiers ou opérationnels. Ainsi, les contrats d'options ne peuvent jamais être vendus, les membres doivent obligatoirement approuver chaque phase de développement de la ressource et les ententes conclues avec des partenaires font en sorte de conserver un minimum de 50% des parts votantes dans chaque phase de développement. Dans le cadre de son partenariat avec Algonquin Power, Val-Éo a su trouver un partenaire qui respecte ce besoin d'autonomie et la prépondérance des intérêts locaux dans les décisions reliées au développement de la ressource éolienne.

5e principe : Éducation, formation et information

Val-Éo a organisé des dizaines de rencontres d'information à l'intention de ses membres et des parties prenantes de la communauté, de même que sur des tribunes extérieures à la communauté. L'une de ces conférences a été présentée devant une salle de plus de 350 personnes lors du colloque de l'Association Québécoise de l'énergie éolienne à Matane en mai 2008. De plus, nous avons produit et distribué des documents d'informations sur différents sujets (intégration des éoliennes au territoire, modèle de gestion, etc.), dont un cahier de charge sur le développement communautaire d'un projet éolien. De plus, Val-Éo dispose d'un site web sur lequel sont placés tous les documents relatifs à ses projets éoliens tels que les rapports d'experts, simulations acoustiques, etc.

6e principe : Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, régionales, nationales et internationales. À ce chapitre, Val-Éo a fait appel à l'expertise de d'autres coopératives (inter coopération) pour son lancement, dont la Coopérative de Développement Régional, Nutrinor et la Coop Fédérée. Maintenant, c'est au tour de Val-Éo de participer à la fondation de coopératives éoliennes : au Québec (coop Éco-Énergie), en Ontario et au Manitoba. Val-Éo s'est notamment rendu au Manitoba afin d'offrir des conférences sur le développement éolien communautaire et a conclu une entente de partenariat avec le Conseil de Développement Économique des Municipalités Bilingues du Manitoba. Ce partenariat a mené à la formation de 2 nouvelles coopératives sur le modèle Val-Éo.

Bilan coopératif

7e principe : Engagement envers la communauté

L'un des objectifs de la mission de Val-Éo est de maximiser les retombées locales et régionales relatives au développement éolien. Le développement économique local est une priorité pour Val-Éo et chacun de nos gestes doit aller en ce sens. Mentionnons notamment le protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Gédéon. L'objectif de cette entente étant d'offrir un maximum d'avantages à la municipalité afin de lui permettre de garantir à ces citoyens des retombées adéquates et un regard attentif sur les décisions touchant l'implantation du projet.



Faits saillants de l'exercice

1- Acceptation de notre soumission par Hydro-Québec

À notre grande satisfaction, le projet que nous avons soumis à Hydro Québec de 24 MW a été retenu le 20 décembre 2010 avec une date de construction pour 2015. Ainsi tous les efforts que Val-Éo a fournis, la vision que les administrateurs et les membres ont eue et l'implication du milieu agricole depuis 2005 ont été récompensés. À ce titre, il faut mentionner que parmi les 12 projets retenus, Val-Éo est le seul projet provenant d'une coopérative (les autres projets sont des partenariats entre des municipalités et des développeurs privés). Nous sommes tous des gens qui avons à cœur le développement socio-économique de notre communauté, alors nous pouvons être fiers de notre réussite. D'ailleurs, la motivation première du projet Val-Éo était de conserver un contrôle local sur le développement de notre ressource éolienne afin de viser un projet qui minimiserait les impacts et maximiserait les bénéfices. Val-Éo a adapté son projet en fonction du rapport du Centre Québécois de Développement Durable ainsi que de celui du Comité Citoyen mis en place par la municipalité. Dans cette optique, Val-Éo s'engage à faire preuve du maximum d'ouverture envers les citoyens qui manifestent de l'inquiétude afin de trouver un compromis, tout en défendant le droit des agriculteurs de mettre en valeur leurs ressources dans le respect des normes établies.

2- Création d'une société pour le parc éolien

La première étape franchie, maintenant nous devons respecter les exigences d'Hydro-Québec. Nous avons créé une coentreprise Éoliennes Belle-Rivière société en commandite ainsi que son commandité 9231-5498 Québec inc. Tel que mentionné dans la soumission déposée à Hydro-Québec, Val-Éo en est propriétaire à 75% et Algonquin Power à 25%.

Cette coentreprise nécessite différents contrats tels que le contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec, la convention des actionnaires, la convention de société en commandite ainsi que l'entente de service de développement et de construction avec Algonquin Power. Nous avons entrepris les négociations avec notre partenaire afin de définir les rôles, actions et limites de chacun. La firme Caïn Lamarre Casgrain Wells a été mandatée pour rédiger ces différents contrats.

Les principaux éléments négociés sont :

- a) Les lettres de garanties exigées par Hydro-Québec qui sont fournies par Algonquin Power;
- b) Le coordonnateur de développement du projet est M. Patrick Côté de par ses connaissances spécifiques du projet;
- c) Le responsable de la construction sera M. Homer Lensink pour ses connaissances dans ce type de projet.

Il reste d'autres éléments tels que Déterminer une valeur fixe pour les actions ordinaires



Faits saillants de l'exercice

3- Étude d'impact environnemental réalisé pour Éoliennes Belle-Rivière

Le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis des directives que nous devons respecter et pour ce faire nous avons mandaté la firme d'ingénierie et conseil Genivar pour réaliser toutes les études nécessaires. Ces études permettront de démontrer que notre projet s'intègre à notre milieu, sans impact majeur, tout en respectant les normes et la réglementation. La firme Genivar a débuté la réalisation de ses travaux en mai dernier et ils comportent deux volets soient : l'étude du milieu biophysique et l'étude du milieu humain.

Les principales études réalisées en 2011 sont :

- ✓ Étude des chiroptères (communément appelé chauve-souris) a été réalisée sur une période de cinq mois afin de connaître dans quel secteur les chiroptères se tiennent afin de s'assurer que les éoliennes ne nuiront pas à cette espèce.
- ✓ Un nid de faucon pèlerin a été découvert dans un rayon de 20.5 km du parc éolien. Étant donné que cette espèce d'oiseaux de proie est en situation précaire, une étude a fortement été recommandée par le Ministère de Ressources Naturelles et de la Faunes (MRNF). Des recherches visant à effectuer des suivis télémétriques de trois espèces d'oiseaux de proie en situation précaire (faucon pèlerin, aigle royal et pygargue à tête blanche) ont été réalisées par le MRNF. Cette étude vise à déterminer le domaine vital du faucon et d'élaborer des mesures d'harmonisation lors de l'implantation du parc éolien, si nécessaire.
- ✓ Nous avons réalisé un vol d'hélicoptère avec la firme Hélicoptères Panoramas pour détecter les nids de rapace à l'intérieur d'un rayon de 20 km du projet éolien projeté.

4- Comité de suivi environnemental

Au printemps 2011, la municipalité de Saint-Gédéon de Grandmont a relancé les travaux de ce comité sous une nouvelle appellation de « Comité de suivi environnemental du projet éolien ». Le comité sera présidé par M. Jean-Claude Lusinchi et a comme mandat de représenter la communauté locale au fur et à mesure de l'avancement du projet afin de :

- ✓ S'assurer que la mise en œuvre du projet est conforme aux attentes et engagements exprimés au sein du rapport initial de juin 2010.
- ✓ Collaborer à la réalisation des études d'impact notamment la sélection des sites de prises de mesure acoustique.
- ✓ S'assurer de maximiser les retombées économiques locales de ce projet.



Faits saillants de l'exercice

Ce comité est une interface privilégiée permettant aux citoyens de formuler leurs préoccupations.

Une première rencontre a eu lieu en juin et avait comme objectif de démarrer les travaux du comité qui se dérouleront en fonction des besoins de l'avancement du projet. La deuxième rencontre a eu lieu en octobre et l'objectif était de présenter la firme mandatée pour la réalisation de l'étude d'impact, ainsi que le contenu général et le cheminement de réalisation des études.

5- Implication dans la communauté

Le 5 et le 6 mars 2011 se tenait une activité en lien avec le vent, le Festival de cerfs-volants de traction pour les adeptes de voiles sur glace. Dans le but de démontrer notre implication au sein de la population de St-Gédéon et ennoblir notre image suite aux contestations de 2010, nous avons accordé une commandite à cet organisme suite à la demande de la corporation de développement de St-Gédéon. En échange, la traversée majeure portait le nom de **La traversée Val-Éo**. La traversée devait se produire le samedi, par contre, la température n'étant pas au rendez-vous elle a été réalisée le dimanche avec une quinzaine de participants qui ont pris le départ de Saint-Henri-de-Taillon pour se diriger vers le point d'arrivée du chalet le Mistral de la plage municipale de Saint-Gédéon. Les résultats escomptés suite à notre implication n'ont pas été atteints.

6- Appel de souscription en capital

Pour faire suite à la résolution de l'assemblée générale de l'année dernière, Pour nous permettre d'amasser les argents nécessaires afin de poursuivre les activités de la coopérative et de la société en commandite et aussi permettre aux membres et à la population d'investir à la phase de développement du projet, nous avons procédé à un appel de souscription en capital. Pour atteindre notre objectif, nous avons dû réaliser plusieurs étapes. Premièrement, une assemblée spéciale a eu lieu en août afin d'accepter les modifications proposées à la convention de société en commandite et ajouter une nouvelle part de catégorie G. Par la suite, nous avons rédigé la notice d'offre, conformément à l'autorité des marchés financiers (AMF), assisté de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells. Pendant ce temps, les comptables de la firme Raymond Chabot Grant Thornton ont produit les états financiers vérifiés de la coopérative ainsi que de la société en commandite pour les années 2008-2009 et 2009-2010. Le 26 septembre, la notice était finalisée. En octobre, nous avons posté, à chacun des membres, la notice d'offre ainsi qu'une feuille d'engagement d'investissement. Les promesses de financement nous sont retournées graduellement par les membres intéressés pour se terminer le 6 décembre.

7- Changement aux budgets

Les prévisions budgétaires que nous avons faites pour la coopérative et la société en commandite ont été respectées. Cependant, il y a eu des mouvements dans les postes de dépenses. Dans le but de répondre aux exigences de l'AMF et de rédiger une notice d'offre conforme à la loi, des honoraires professionnels supplémentaires ont été engagés, pour reproduire les états financiers 2008-2009 et 2009-2010 avec



un mode de vérification audité, et ce tant pour la coopérative que pour la société en commandite. Notamment, pour la coopérative une baisse des salaires des ressources humaines a contrebalancé pour les frais d'honoraires professionnels supplémentaires. En ce qui concerne la société en commandite, les frais de gestion inférieurs et le report de certaines dépenses ont permis de compenser pour la hausse des horaires professionnels. Ce qui fait que les dépenses prévues et réelles sont semblables. Suite à une analyse plus approfondie des budgets des modifications substantielles ont été apportées elles vous seront présentées dans le budget prévisionnel du présent rapport.



Membership - Coopérative

Membres utilisateurs

1	2950-2911 Québec inc.(Sylvie Dallaire et Jacques Bouliane)	18	Ferme Morivan inc.
2	2960-5318 Québec Inc.(Langis Girard et Anne Ouellet)	19	Ferme N.G. Côté enr.
3	2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)	20	Ferme Panoramique inc.
4	9124-0648 Québec inc.	21	Ferme PauliFraner enr.
5	Bertrand Fortin	22	Ferme Prélude enr.
6	Christian Turcotte	23	Ferme Rayline S.E.N.C.
7	Denis Potvin	24	Ferme Régal enr.
8	Ferme A.L.Y. Blackburn inc.	25	Ferme Roberto Dufour
9	Ferme Adélarde et Serge Tremblay S.E.N.C.	26	Ferme Roloï inc.
10	Ferme Amblay enr.	27	Ferme Tournevent enr.
11	Ferme Amicale inc.	28	Ferme Yvon Monique et Stéphane Fortin enr.
12	Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.	29	Gérald Émond
13	Ferme Boily SENC	30	Germain Savard
14	Ferme Boréale S.E.N.C.	31	Gilles Fortin
15	Ferme Boudreault et Fils inc.	32	Jacques Boily
16	Ferme Charles Gagné inc.	33	La Ferme des Plaines et Velours inc.
17	Ferme Minuscule	34	Ferme Denis Boily

Membership - Coopérative

35	Ferme des Papinas SENC	47	Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)
36	Ferme des Ruisseaux SENC	48	Laval Pelletier
37	Ferme Domajo inc.	49	Le Potager Grandmont inc.
38	Ferme Evens Labonté	50	Les cultures Girard et Tremblay S.E.N.C.
39	Ferme Flober inc.	51	Les entreprises agricoles Boulianne S.E.N.C.
40	Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.	52	Dany Boily
41	Ferme JDN Pelletier inc.	53	Michel Bouchard
42	Ferme La Pointe (2000) inc	54	Monsieur Jean-Philippe Coulombe
43	Ferme Lacnor inc.	55	Raynald Côté
44	Ferme L'intervalle inc. (9022-9683 QUÉBEC INC.)	56	Robert Larouche
45	Ferme Luda SENC	57	Ferme Turcotte et fils
46	La Ferme Gratien et André Gagné Ltée		

Membre auxiliaire

Ferme R.F. Côté (3102-7550 QUÉBEC INC.)

Membre Soutien

Corporation de développement de Saint-Gédéon
Promutuel du Lac-au-Fjord
Municipalité d'Hébertville-Station



Liste des commanditaires - Société en commandite

Commanditaires fonciers

Ce sont les propriétaires fonciers qui ont signé un contrat d'option offrant à Val-Éo l'exclusivité du développement éolien sur leur terre moyennant l'obtention de parts de catégorie C de Val-Éo Société en Commandite

Ferme Denis Boily
Michel Bouchard
Raynald Côté
Ferme Pauli Franer enr.
Ferme Rayline S.E.N.C.
Ferme Panoramique inc.
Ferme J.D.N. Pelletier inc.
Ferme Adélarde et Serge Tremblay
S.E.N.C.
Ferme Amblay enr.
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.
Ferme Boudreault et Fils inc.
Les entreprises agricoles Boulianne
S.E.N.C.
Ferme André Côté (9124-0648 Québec
inc.)
Ferme Roloï inc.
Ferme Luda S.E.N.C.
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)
2969-8743 Québec inc. (Ferme
Dorésyma Boulianne)
Ferme Régald enr.
Ferme Boréal S.E.N.C.
Ferme Charles Gagné inc.
La ferme des Plaines et Velours inc.
Ferme Domajo inc.
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC
INC.)
Ferme l'intervalle inc. (9022-9683
Québec inc.)
Ferme Boily S.E.N.C.
Louis Martel

Ferme Tournevent enr.
Ferme Morivan inc.
Ferme Amicale inc.
Les cultures Girard et Tremblay
S.E.N.C.
Ferme Stéphane Côté
Ferme Evens Labonté
Ferme des Papinas S.E.N.C.
Christian Turcotte
Ferme Prélude enr.
Gilles Fortin
Jacques Boily
Groupe Lacnor S.E.N.C.
Bertrand Fortin
Robert Larouche
Ferme La Pointe(2000) inc.
Jean-Philippe Coulombe
Ferme Flober inc.
Ferme Yvon, Monique et Stéphane
Fortin enr.
Potager Grandmont inc
Ferme N.G. Côté enr.
Robert Boudreault
Ferme des ruiseaux
Denis Potvin
Germain Savard
Ferme Roberto Dufour
Ferme Nancy et Dany S.E.N.C.
Ferme Turcotte et Fils S.E.N.C.
Ferme Éloïse inc.
Raynald Côté et Frédéric Côté



Liste des commanditaires - Société en commandite

Commanditaires financiers

Détenteurs de parts de catégorie A

Denis Boily	Jacques Dallaire
Michel Bouchard	La Ferme Gratien et André Gagné ltée
Raynald Côté	Placement Girard & Morin S.E.N.C.
Ferme Pauli Franer enr.	Ferme Amicale inc.
Raynald Dufour	Evens Labonté
Ferme Panoramique inc.	Ferme des Papinas S.E.N.C.
Daniel Pelletier	Christian Turcotte
Annie Villemeuve	Gilles Fortin
Serge Tremblay	Jacques Boily
Viviane Gilbert	Édith Maltais
André Tremblay	Juan José Boily-Maltais
Ferme A.L.Y. Blackburn inc.	Taïli Boily-Maltais
Claire Boily	Félix Boily-Maltais
Yvon Blackburn	Ferme Bertrand Boudreault S.E.N.C.
Ferme Boudreault et Fils inc.	Gérald Émond
André Côté	Robert Larouche
Ferme Roloï inc.	Ferme La Pointe(2000) inc.
Ferme des épinettes (2960-5318 Québec Inc.)	Richard Lapointe
Luc Harvey	Jean-Philippe Coulombe
Linda Gervais	Ferme Flober inc.
Ferme Javie (2950-2911 Québec inc.)	Ferme Yvon, Monique et Stéphane Fortin enr.
Karl Boulianne	Potager Grandmont inc
2969-8743 Québec inc. (Ferme Dorésyma Boulianne)	Agathe Boivin
Doris Gobeil	Nicol Côté
Rémy Boulianne	Christiane Tremblay
Ferme Régéal enr.	Pierre Bouchard
Ferme Boréal S.E.N.C.	Pierre Morin
Charles Gagné	Jacinthe Fortin
Martin Lajoie	Omer Bouchard
Karine Lajoie	Audree Bouchard
Ferme Domajo inc.	Stéphane Larouche
Lajoie Holstein (9099-8659 QUÉBEC INC.)	Josée Lamirande
Sylvain Gagné	Bernard Claveau
Ferme Boily S.E.N.C.	Luigi Bouchard
Ferme France Martel et Fils S.E.N.C.	Val-Éo coopérative de solidarité
	Gestion Réal Bouchard inc.
	Promutuel du Lac-au-Fjord



Prévisions budgétaires

Val-Éo Coopérative de solidarité

Annexe 1



Val-Éo

Budget prévisionnel Val-Éco Coopérative 2012

	Nov. 11	Dec. 11	Janu. 12	Fév. 12	mars 12	Avr. 12	Mai 12	Jun 12	Juil. 12	Aout 12	Sept. 12	Oct. 12	
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	5 000 \$	7 521 \$	-1 219 \$	4 627 \$	1 970 \$	-7 324 \$	5 084 \$	3 087 \$	3 987 \$	6 051 \$	7 663 \$	9 728 \$	8 426 \$
Provenance des fonds													
Contribution membres													0 \$
Remboursement EBR													1 375 \$
Honoraires facturé à EBR	1 088 \$	2 761 \$	2 151 \$	2 194 \$	2 194 \$	2 194 \$	2 194 \$	2 334 \$	2 334 \$	2 334 \$	2 194 \$	2 194 \$	26 165 \$
Honoraires facturé à SEC	4 118 \$	58 \$	9 986 \$	4 412 \$	7 532 \$	17 777 \$	5 747 \$	8 101 \$	7 678 \$	6 011 \$	6 319 \$	4 576 \$	82 317 \$
Total provenance des fonds	5 206 \$	2 819 \$	12 137 \$	6 606 \$	9 726 \$	19 971 \$	7 941 \$	10 435 \$	10 012 \$	9 720 \$	8 513 \$	6 770 \$	109 858 \$
Utilisation des Fonds													
Comptes à payer					12 532 \$			1 487 \$					14 019 \$
Dépenses de Val-Éco													
Honoraires de gestion, directeur		5 425 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	2 100 \$	2 100 \$	28 525 \$
Honoraires d'adjoint administratif		3 352 \$	3 462 \$	3 548 \$	3 548 \$	3 548 \$	3 548 \$	3 548 \$	3 548 \$	3 548 \$	3 548 \$	3 548 \$	40 921 \$
Production États financiers annuels							3 900 \$						3 900 \$
Honoraires professionnels		1 000 \$		1 000 \$		1 000 \$		1 000 \$		1 000 \$			6 000 \$
Logiciel et équipement informatique				1 500 \$									1 500 \$
Site internet									300 \$				300 \$
Loyer													0 \$
Frais divers	510 \$	1 782 \$	730 \$	1 115 \$	840 \$	915 \$	390 \$	700 \$	1 300 \$	760 \$	800 \$	1 425 \$	11 267 \$
Total des dépenses Val-Éco Coop	2 685 \$	11 559 \$	6 292 \$	9 263 \$	6 488 \$	7 563 \$	9 938 \$	8 048 \$	7 948 \$	8 108 \$	6 448 \$	8 073 \$	92 413 \$
Total utilisation des fonds	2 685 \$	11 559 \$	6 292 \$	9 263 \$	19 020 \$	7 563 \$	9 938 \$	9 535 \$	7 948 \$	8 108 \$	6 448 \$	8 073 \$	106 432 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	7 521 \$	-1 219 \$	4 627 \$	1 970 \$	-7 324 \$	5 084 \$	3 087 \$	3 987 \$	6 051 \$	7 663 \$	9 728 \$	8 426 \$	

	Budget prévisionnel Val-Éco Coopérative 2013				Budget prévisionnel Val-Éco Coopérative 2014				Budget prévisionnel Val-Éco Coopérative 2015				
	1er trim. 2013	2e trim. 2013	3e trim. 2013	4e trim. 2013	1er trim. 2014	2e trim. 2014	3e trim. 2014	4e trim. 2014	1er trim. 2015	2e trim. 2015	3e trim. 2015	4e trim. 2015	
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	8 426 \$	5 073 \$	6 806 \$	6 600 \$	7 382 \$	2 113 \$	5 813 \$	5 464 \$	6 152 \$	843 \$	4 263 \$	3 782 \$	4 587 \$
Provenance des fonds													
Contribution membres													
Remboursement EBR	6 915 \$	7 048 \$	7 177 \$	6 925 \$	7 088 \$	7 224 \$	7 357 \$	7 098 \$	28 767 \$	7 265 \$	7 405 \$	7 540 \$	7 276 \$
Honoraires facturé à EBR	18 515 \$	21 285 \$	18 862 \$	18 742 \$	19 042 \$	23 697 \$	19 178 \$	19 082 \$	80 999 \$	19 501 \$	24 089 \$	19 712 \$	19 639 \$
Honoraires facturé à SFC	25 430 \$	28 333 \$	26 039 \$	25 667 \$	26 129 \$	30 921 \$	26 535 \$	26 180 \$	109 765 \$	26 766 \$	31 474 \$	27 253 \$	26 915 \$
Total provenance des fonds													
Utilisation des Fonds													
Comptes à payer													
Dépenses de Val-Éco													
Honoraires de gestion, directeur	7 964 \$	7 964 \$	8 610 \$	7 350 \$	8 163 \$	8 163 \$	8 825 \$	7 534 \$	32 686 \$	8 367 \$	8 367 \$	9 046 \$	7 722 \$
Honoraires d'adjoint administratif	10 644 \$	10 910 \$	10 910 \$	10 910 \$	10 910 \$	11 183 \$	11 183 \$	11 183 \$	44 459 \$	11 183 \$	11 463 \$	11 463 \$	11 463 \$
Production États financiers annuels	4 000 \$			4 000 \$	6 000 \$		6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	1 500 \$	1 500 \$	6 000 \$
Honoraires professionnels	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	6 000 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Logiciel et équipement informatique		1 500 \$		1 500 \$		1 500 \$		1 500 \$	1 500 \$		1 500 \$		1 500 \$
Site internet			300 \$	300 \$			300 \$		300 \$			300 \$	300 \$
Loyer	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$	1 950 \$	1 950 \$	1 950 \$	1 950 \$	7 800 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$
Frais divers	2 875 \$	2 925 \$	3 125 \$	3 325 \$	2 875 \$	2 925 \$	3 125 \$	3 325 \$	12 250 \$	2 925 \$	3 125 \$	3 325 \$	3 325 \$
Total des dépenses Val-Éco Coop													
Total utilisation des fonds	28 783 \$	26 599 \$	26 245 \$	24 885 \$	31 399 \$	27 221 \$	26 883 \$	25 492 \$	110 995 \$	32 075 \$	28 055 \$	27 733 \$	26 110 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	5 073 \$	6 806 \$	6 600 \$	7 382 \$	2 113 \$	5 813 \$	5 464 \$	6 152 \$	843 \$	4 263 \$	3 782 \$	4 587 \$	

Prévisions budgétaires

Société en commandite Val-Éo

Annexe 2



Val-Éo

Budget prévisionnel Société en commandite Val-Éo 2012

	Nov. 11	Dec. 11	Janv. 12	Fév. 12	mars 12	Avr. 12	Mai 12	Jun 12	Juill. 12	Aout 12	Sept. 12	Oct. 12	Total 2012	2013	2014	2015
encaisse de début (utilisation marge de crédit)	62 717 \$-	37 279 \$-	88 184 \$-	109 530 \$-	133 592 \$-	70 474 \$-	47 326 \$-	31 523 \$-	67 081 \$-	31 609 \$-	34 971 \$-	67 640 \$-	73 792 \$-	0 \$	0 \$	0 \$
Provenance des fonds																
Souscription Part G (particuliers)	54 000 \$	8 400 \$											112 400 \$	115 000 \$	115 000 \$	115 000 \$
Souscription Part G (institutionnelle)													405 000 \$	1 459 898 \$	446 887 \$	249 211 \$
Emprunt Val-Éo		3 000 \$											3 000 \$			
Emprunt Algonquin Power	4 250 \$	250 \$	5 250 \$	8 750 \$	14 625 \$	29 238 \$	5 250 \$	8 156 \$	15 875 \$	5 500 \$	2 750 \$	38 238 \$	138 131 \$	691 776 \$	220 094 \$	77 769 \$
Total provenance des fonds	58 250 \$	11 650 \$	5 250 \$	8 750 \$	114 625 \$	129 238 \$	80 250 \$	8 156 \$	90 875 \$	35 500 \$	2 750 \$	113 238 \$	2 266 674 \$	2 266 674 \$	781 982 \$	441 980 \$
Utilisation des Fonds																
Dépenses EBR																
Participation dans EBR à 75%	12 750 \$	750 \$	15 750 \$	26 250 \$	43 875 \$	87 713 \$	15 750 \$	24 489 \$	47 625 \$	16 500 \$	8 250 \$	114 713 \$	414 394 \$	2 075 328 \$	660 283 \$	239 307 \$
comptes à payer Val-Éo année antérieure	15 918 \$	61 702 \$						11 045 \$					88 664 \$			
Dépenses de Val-Éo SEC																
Frais de gestion du commandité (cost+5%)	4 118 \$	58 \$	9 986 \$	4 412 \$	7 532 \$	17 777 \$	5 747 \$	8 101 \$	7 678 \$	6 011 \$	6 319 \$	4 576 \$	82 317 \$	77 404 \$	80 999 \$	82 922 \$
Entretien des mâts							16 250 \$			16 250 \$			32 500 \$		7 500 \$	7 500 \$
Etat légal et fiscaux							20 000 \$			20 000 \$			40 000 \$	30 000 \$	20 000 \$	100 000 \$
Etat financier							6 600 \$			6 600 \$			6 600 \$	7 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Communication							500 \$			500 \$			750 \$	2 000 \$	2 000 \$	7 000 \$
Frais divers	25 \$	45 \$	100 \$	1 500 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	1 120 \$	1 150 \$	1 200 \$	1 250 \$
Total des dépenses Val-Éo	4 143 \$	103 \$	10 846 \$	6 582 \$	7 632 \$	18 377 \$	48 697 \$	8 201 \$	7 778 \$	22 361 \$	27 169 \$	4 676 \$	186 547 \$	117 554 \$	121 699 \$	208 672 \$
Total utilisation des fonds	32 811 \$	62 555 \$	26 596 \$	32 812 \$	51 507 \$	106 090 \$	64 447 \$	43 714 \$	55 403 \$	38 861 \$	35 419 \$	119 389 \$	836 153 \$	2 192 882 \$	781 982 \$	441 980 \$
Encaisse de fin (utilisation marge crédit)	37 279 \$-	88 184 \$-	109 530 \$-	133 592 \$-	70 474 \$-	47 326 \$-	31 523 \$-	67 081 \$-	31 609 \$-	34 971 \$-	67 640 \$-	73 792 \$-	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Objectifs



Objectifs et activités à réaliser par Société en Commandite Val-Éo pour l'exercice financier 2011-2012

Notes : Le lecteur pourra interpréter la planification budgétaire, et principalement les dépenses ponctuelles, à la lumière des activités décrites ci-après.

Objectifs poursuivis	Activités à réaliser	Échéancier approximatif de réalisation
Poursuite des activités de caractérisation du potentiel éolien	Collecte des mesures des vents aux trois mâts de Val-Éo.	En continu durant toute la période.
	Changement des équipements de mesure des vents et déplacement d'une tour.	En janvier et au printemps
Recherche de capitaux	Négociation d'ententes de partenariat et de financement.	En cours jusqu'à la fin août
	Rencontre d'information pour la population.	Jusqu'à la fin juin
Négociation	Négociation et finalisation des contrats et conventions d'Éoliennes Belle-Rivière SEC avec le partenaire Algonquin Power.	Débuté en 2011 pour finir lorsqu'il y aura entente.
Planification financière et fiscale	Planification des mouvement de trésorerie pour toute la durée de développement du projet ainsi que des impacts fiscaux et stratégies à employer pour maximiser la valeur du projet pour Val-Éo	
Implication dans la gestion d'EBR	À titre de partenaire principal d'Éoliennes Belle-Rivière, Val-Éo doit maintenir une participation active dans les décisions et orientations tout en participant au financement.	

États financiers

Val-Éo Coopérative de solidarité

Annexe 4



RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES
AU 31 octobre 2011

Monnaie
SINCRU
Comptables agréés
505, rue Saint-Cœur-Ouest
Saint-Toussaint, QC J1R 1K4

ADRESSE DE LA COOPÉRATIVE :
270 rue du parc
Saint-Bruno (Québec)
G0W 2L0

Téléphone (418) 668-2324
Téléfax (418) 668-2325
Courriel info@val-eco.coop
info@val-eco.ca

Val-Éo, coop de solidarité
États financiers non consolidés
Au 31 octobre 2011
Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DE LA DIRECTION**

Note A B C

Président :
M. Remy Boulianne X X
1567 Rang 6 O
Saint-Bruno QC G0W 2L0
418-668-8167

Vice-président :
Mme Claire Boly X
1422 Route 169
Métabetchouan -Lac-à-la-Croix QC
G8G 1A5
418-349-8416

Directeur général :
M. Patrick Côté X
270 rue du Parc
Saint-Bruno QC G0W 2L0

Administrateurs :
M. Jean Boly X
1296 rang Sirai
Saint-Gédéon QC G0W 2P0
418-345-3607

M. Jean Lavoie X X
1565 Rang 5
Saint-Gédéon Québec G0W 2P0
418-345-8508

M. Nicolas Côté X
1231 rang Belle-Rivière
Saint-Gédéon, Québec G0W 2P0
418-345-8169

M. Serge Tremblay X X
1085 Route 169
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix QC
G8G 1A4
418-349-2840

M. Bernard Tremblay X X
208 rue Dequen
Saint-Gédéon QC G0W 2P0

M. Jean Lamoureux X
11 rue Commerciale
Hébertville QC G8N 1N3

Val-Éo, coop de solidarité

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES

Au 31 octobre 2011

NOTE :

- A) Membre du conseil d'administration
- B) Membre de la direction
- C) Administrateur sortant de charge

NOMBRE DE MEMBRES À LA FIN DE L'EXERCICE :

61

NOMBRE DE PERSONNES À L'EMPLOI DE LA COOPÉRATIVE :

1

MALLETTE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Val-Éo, coop de solidarité.

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés ci-joints de **VAL-ÉO, COOP DE SOLIDARITÉ**, qui comprennent le bilan non consolidé au 31 octobre 2011, et les états non consolidés des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non consolidés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Coopérative portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Coopérative. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Coopérative n'a pas consolidé les états financiers de la filiale « 9231-5498 Québec Inc. ». Cette participation est donc comptabilisée selon la méthode de la valeur de consolidation. Selon les exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, cette filiale aurait dû être consolidée du fait qu'elle est contrôlée par la Coopérative. Si « 9231-5498 Québec Inc. » avait été consolidée, le déficit de l'exercice n'aurait pas été modifié. Par contre, la quote-part des résultats de la filiale à la valeur de consolidation aurait augmenté de 3 270 \$, les intérêts et frais bancaires ainsi que les honoraires - direction générale auraient augmenté respectivement de 90 \$ et 4 270 \$. Enfin, une part des actionnaires sans contrôle de la filiale aurait été comptabilisée au crédit des autres éléments pour un montant de 1 090 \$.

De plus, les placements auraient augmenté de 1 \$ et les dettes d'exploitation de 1 915 \$. Le découvert bancaire aurait diminué de 40 \$ et les créances de 1 486 \$. La part de l'avoir négatif de la filiale à la valeur de consolidation aurait diminué de 2 520 \$. Enfin, une part des actionnaires sans contrôle aurait été comptabilisée à l'actif pour un montant de 840 \$.

MALLETTE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers non consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Val-Éo, coop de solidarité au 31 octobre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Autre point

Les états financiers de la Coopérative pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 26 septembre 2011.

*Mallette*¹

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Alma, Québec
Le 10 avril 2012

¹ CA auditeur permis n° 18132

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

	2011	2010
		(retraité)

PRODUITS

Honoraires de gestion - Éliennes Belle-Rivière, société en commandite	28 096 \$	- \$
Honoraires de gestion - Société en commandite Val-Éo	49 320	49 759
Honoraires de consultation	-	9 630
	77 416	59 389

CHARGES D'OPÉRATIONS

Salaires et charges sociales	26 778	38 008
Assurances	1 362	1 323
Communications	5 507	-
Entretien et réparations	-	27
Formation	135	-
Fournitures de bureau et papeterie	1 012	97
Frais de voyage et de représentation	2 465	374
Honoraires - direction générale	33 825	4 280
Intérêts et frais de bancaires	975	126
Services professionnels	13 805	3 604
Taxes et permis	39	1 822
	85 903	49 661

EXCÉDENT (DÉFICIT) D'EXPLOITATION

(8 487) 9 728

AUTRES ÉLÉMENTS

Intérêts	2 331	227
Quote-part des résultats de la filiale à la valeur de consolidation	(3 270)	-
Quote-part des résultats de la société satellite à la valeur de consolidation	-	(2 505)
	(939)	(2 278)

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

(9 426) \$ 7 450 \$

1

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA RÉSERVE NÉGATIVE

Pour l'exercice terminé le 31 octobre

	2011	2010
		(retraité)
SOLDE, début de l'exercice		
Déjà établi	(7 045) \$	20 450 \$
Retraitements des exercices antérieurs	-	(28 381)
Retraité	(7 045)	(7 931)
Excédent de l'exercice précédent	7 450	886
	405	(7 045)
	9 426	-
Déficit de l'exercice courant		
SOLDE, fin de l'exercice	(9 021) \$	(7 045) \$

2

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ

Au 31 octobre

	2011	2010
		(retraité)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	- \$	5 695 \$
Créances (note 5)	50 577	-
	50 577	5 695
	85 600	60 774
PLACEMENTS (note 6)		
	136 177 \$	66 469 \$

3

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

BILAN NON CONSOLIDÉ (suite)
Au 31 octobre

2011 2010
(retraité)

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	254 \$	- \$
Emprunt bancaire (note 8)	60 000	-
Dettes d'exploitation (note 9)	21 924	4 564

PART DE L'AVOIR NÉGATIF DE LA FILIALE, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (note 7)

2 520 -

AVOIR

AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 11)	60 500	61 500

AVOIR (NÉGATIF) DE LA COOPÉRATIVE

(9 021) (7 045)
Réserve négative
Excédent de l'exercice
7 450

(9 021) 405
51 479 61 905
136 177 \$ 66 469 \$

Pour le conseil d'administration :

Myron M... administrateur
Ray B... administrateur

Val-Éo, coop de solidarité

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2011 2010
(retraité)

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent (déficit) de l'exercice	(9 426) \$	7 450 \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des résultats des placements à la valeur de consolidation	3 270	2 505

Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation

(50 577) 1 622
17 360 1 578
Dettes d'exploitation
(39 373) 13 155

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des avances	10 174	(47 255)
Acquisition d'un placement	(750)	-
Emission d'un billet à recevoir	(35 000)	-

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

60 000 -
(1 000) -
Remboursement de capital social
59 000 -

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(5 949) (34 100)
5 695 39 795

ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), fin de l'exercice
(254) \$ 5 695 \$

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2011

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives, développe des projets dans la production d'énergie éolienne et agit à titre de commandité de la « Société en commandite Val-Éo ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers non consolidés

La participation de la Coopérative dans la filiale est comptabilisée à la valeur de consolidation. Cette méthode comptable s'écarte sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada qui recommandent la consolidation des filiales. Les autres méthodes comptables de la Coopérative sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Coopérative ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte des pratiques particulières suivantes découlant de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application. Ils s'écartent des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les raisons suivantes :

i) Impôts sur le déficit

Le déficit présenté à l'état des résultats est établi avant impôts sur le déficit. Les impôts sur le déficit sont inscrits à l'état de la réserve.

ii) Capital social

Toutes les parts sont présentées à l'avoir des membres.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Ils sont subséquentement comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-dessous. L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement.

6

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée au résultat net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Les achats et les ventes de placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la date de transaction.

Prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les achats et les ventes de placements détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à la date de transaction.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est présentée dans les actifs nets dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent. Les titres de placement classés comme disponibles à la vente et qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Lorsqu'il est nécessaire de refléter une dépréciation durable, la perte cumulée est comptabilisée au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étiendu sont alors comptabilisés au résultat net. Le produit d'intérêts calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les achats et les ventes de placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement

La Coopérative a classé sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les créances et ses placements sont classés comme prêts et créances. Les dettes d'exploitation et l'emprunt bancaire sont classés comme autres passifs financiers.

Juste valeur

La juste valeur correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

7

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Informations à fournir et présentation

La Coopérative a choisi d'appliquer le chapitre 3861 Instruments financiers - Informations à fournir et présentation au lieu du chapitre 3862 Instruments financiers - Informations à fournir et du chapitre 3863 Instruments financiers - présentation.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Placements

Les participations en parts catégorie A et en parts catégorie B dans la société en commandite sont comptabilisées à la valeur de consolidation.

La participation en actions catégorie A dans la filiale est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Les autres placements sont comptabilisés au coût.

Capital social

Afin de respecter la Loi sur les coopératives, toutes les parts sont présentées dans l'avoir et elles ne sont pas réparties entre le passif et l'avoir en fonction de leur substance économique, tel que l'exigent les normes comptables sur les instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Coopérative sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CHANGEMENT FUTUR DE MÉTHODES COMPTABLES

Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé

Le Conseil des normes comptables a adopté les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Ces normes remplaceront les principes comptables généralement reconnus actuels pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

La Coopérative évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

8

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

4. IMPÔTS SUR LE DÉFICIT

La charge d'impôts sur l'excédent de l'exercice précédent se répartit comme suit :

	2011	2010
Impôts exigibles	- \$	369 \$
Avantage fiscal découlant de l'utilisation de pertes antérieures	-	(369)
	- \$	- \$

5. CRÉANCES

	2011	2010
Comptes clients - Sociétés en commandite sous contrôle commun	48 246 \$	- \$
Intérêts à recevoir	2 331	-
	50 577 \$	- \$

9

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

6. PLACEMENTS

	2011	2010
Société en commandite Val-Éo 30 000 parts catégorie A et 30 000 parts catégorie B, représentant 7,4 % des parts émises	1 \$	1 \$
Billet, incluant capital et intérêts au taux de 11 %, recouvrable sur demande ou un an après la mise en service prévue pour le 1er décembre 2015	35 000	-
Avances, sans intérêts ni modalités de recouvrement	-	60 773
	35 001	60 774
Éolienne Belle-Rivière, société en commandite Avances, sans intérêts ni modalités de recouvrement	47 518	-
9231-5498 Québec Inc. Avances, sans intérêts ni modalités de recouvrement	3 081	-
	85 600 \$	60 774 \$

7. PLACEMENT DANS LA FILIALE À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	2011	2010
750 actions catégorie A, volantes et participantes, représentant 75 % des actions émises (valeur aux livres : - \$)	(2 520) \$	- \$

8. EMPRUNT BANCAIRE

La Coopérative dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 100 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 % et renouvelable annuellement.

L'emprunt bancaire est garanti par le cautionnement de trois administrateurs.

10

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

9. DETTES D'EXPLOITATION

	2011	2010
Comptes fournisseurs	19 387 \$	390 \$
Salaires, retenues à la source et contributions	2 200	298
Taxes à la consommation	337	3 876
	21 924 \$	4 564 \$

10. GESTION DU CAPITAL

Dans la gestion de son capital, la Coopérative a pour objectif de :

- Préserver ses actifs;
 - Préserver sa capacité de poursuivre son exploitation tout en maximisant la croissance de ses activités.
- La Coopérative définit son capital comme suit :

- Emprunt bancaire;
- Avoir des membres et de la Coopérative.

La Coopérative atteint ces objectifs par une gestion prudente du capital dégagé par la croissance interne et en optimisant l'utilisation de capitaux à faible coût.

11. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts ordinaires catégorie A, d'une valeur nominale de 10 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur et associé doit détenir au moins 25 parts de qualification catégorie A. Chaque membre travailleur doit détenir au moins 1 part de qualification catégorie A. Chaque membre de soutien doit détenir au moins 100 parts de qualification catégorie A. Les parts sociales de qualification catégorie A sont payables lors de l'émission

Nombre illimité de parts privilégiées catégorie B, d'une valeur nominale de 1 \$, remboursable en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Chaque membre utilisateur doit détenir au moins 750 parts de qualification catégorie B. Chaque membre associé doit détenir au moins 250 parts de qualification catégorie B. Chaque membre travailleur doit détenir au moins 1 part de qualification catégorie B. Les parts sociales de qualification privilégiées catégorie B sont payables par versements trimestriels égaux de 250 \$

11

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

11. CAPITAL SOCIAL (suite)

	2011	2010
Souscrites et payées		
17 500 parts ordinaires catégorie A (2010 - 17 750)	17 500 \$	17 750 \$
43 000 parts privilégiées catégorie B (2010 - 43 750)	43 000	43 750
	60 500 \$	61 500 \$

Au cours de l'exercice, des parts ordinaires et privilégiées ont été rachetées pour des montants de 250 \$ et 750 \$ respectivement.

12. OPÉRATION ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec des sociétés en commandite sous contrôle commun sont les suivantes :

	2011	2010
Val-Éo, société en commandite		
Honoraires de gestion	49 067 \$	49 759 \$
Ecoliennes Belle-Rivière, société en commandite		
Honoraires de gestion	28 349 \$	- \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal de son exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange.

13. AVANTAGES FISCAUX LATENTS

Les pertes autres que les pertes en capital susceptibles de réduire les impôts des exercices à venir sont de 14 525 \$ au fédéral et au provincial. La Coopérative pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

2013 -	2 758 \$
2027 -	5 658 \$
2031 -	6 109 \$

Aucun actif d'impôts futurs n'est comptabilisé relativement aux éléments ci-dessus.

12

MALLETTE

Val-Éo, coop de solidarité

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La gestion du risque se fait à l'intérieur d'un cadre de gestion qui tient compte de la nature des activités ainsi que du niveau de risque que la Coopérative considère raisonnable d'assumer en tenant compte du rapport risque-rendement souhaité et des attentes des membres.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements.

La Coopérative utilise un emprunt bancaire à taux variable. Conséquemment, pour le taux d'intérêt variable, elle encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Coopérative.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est comparable à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

La juste valeur des avances à des sociétés en commandite sous contrôle commun et des avances à la filiale n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

15. CHIFFRES CORESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

13

MALLETTE

États financiers

Société en commandite Val-Éo

Annexe 5



Val-Éo

Société en commandite Val-Éo

États financiers
Au 31 octobre 2011
Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

Mallette
SERVIZUL
Comptables agréés
505, rue Saint-Cœur Ouest
Aïme (Québec) G8B 1M4
Téléphone (418) 686-2324
Télécopieur (418) 686-2324
Courriel info@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au commandité de Société en commandite Val-Éo,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VAL-ÉO**, qui comprennent le bilan au 31 octobre 2011, et les états des résultats, du capital négatif et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société en commandite Val-Éo au 31 octobre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Autre point

Les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 octobre 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 26 septembre 2011.

*Mallette*¹

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Alma, Québec
Le 10 avril 2012

¹ CA auditeur permis n° 18132

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2011 2010

CHIFFRE D'AFFAIRES	- \$	41 543 \$
CHARGES D'EXPLOITATION		
Coûtisations et affiliations	-	165
Fournitures de bureau et papeterie	577	363
Frais pour soumissions	4 201	78 112
Honoraires de gestion	49 067	49 759
Intérêts et frais bancaires	627	174
Intérêts sur la dette à long terme	2 331	-
Services professionnels	43 618	5 344
Amortissement des immobilisations corporelles	9 413	11 490
	109 834	145 407
PERTE D'EXPLOITATION	(109 834)	(103 864)
AUTRES ÉLÉMENTS		
Intérêts	6	342
Quote-part du placement à la valeur de consolidation	(299)	-
	(293)	342
PERTE NETTE	(110 127) \$	(103 522) \$

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

ÉTAT DU CAPITAL NÉGATIF
Pour l'exercice terminé le 31 octobre

	2011	2010
SOLDE, début de l'exercice	(379 699) \$	(276 177) \$
Perte nette	(110 127)	(103 522)
SOLDE, fin de l'exercice	(489 826) \$	(379 699) \$

2

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

BILAN
Au 31 octobre

	2011	2010
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 648 \$	27 043 \$
Créances (note 4)	17 588	14 325
	21 236	41 368
PLACEMENT (note 5)	1	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	37 835	45 656
	59 072 \$	87 024 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Dettes d'exploitation (note 8)	67 164 \$	60 774 \$
DETTE À LONG TERME (note 9)	75 785	-
	142 949	60 774
AVOIR (NÉGATIF) DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE		
Parts des associés (note 10)	405 949	405 949
Capital négatif	(489 826)	(379 699)
	(83 877)	26 250
	59 072 \$	87 024 \$

Approuvé :

 Perry Sullivan, commandité

3

MALLETTE

Société en commandite Val-ÉoÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice terminé le 31 octobre

2011 2010

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Perte nette	(110 427) \$	(103 522) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 413	11 490
Quote-part des résultats du placement à la valeur de consolidation	299	-
	(100 415)	(92 032)

Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation

Créances	(3 283)	(10 822)
Dettes d'exploitation	6 390	38 235
	(97 288)	(64 619)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'un placement	(300)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 592)	-
	(1 892)	-

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Obtention de financement supplémentaire

75 785 -

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

ENCAISSE, début de l'exercice (23 395) (64 619)

27 043 91 662

ENCAISSE, fin de l'exercice 3 648 \$ 27 043 \$

4

MALLETTTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société en commandite Val-Éo est constituée en vertu du Code civil du Québec. Elle est gérée par son commandite Val-Éo, coop de solidarité, et effectue l'acquisition, l'exploitation et l'administration de parcs d'énergie éolienne. Les états financiers ne reflètent que les produits, charges, actifs et passifs de la Société. L'état des résultats de la Société ne comprend pas un élément débiteur au titre des intérêts sur le capital investi ainsi que les impôts sur le revenu des commanditaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits provenant des placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Placement

La participation dans une société en commandite est comptabilisée à la valeur de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique	30 %
Mats de mesure de vent	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteraient vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

5

MALLETTTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2011

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CHANGEMENT FUTUR DE MÉTHODES COMPTABLES

Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé

Le Conseil des normes comptables a adopté les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Ces normes remplaceront les principes comptables généralement reconnus actuels et entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

4. CRÉANCES

	2011	2010
Comptes clients - société en commandite sous contrôle commun	7 858 \$	- \$
Taxes à la consommation	9 730	14 325
	17 588 \$	14 325 \$

5. PLACEMENT

	2011	2010
Eolienne Belle-Rivière, société en commandite 29 997 parts, représentant 74,99 % des parts émises (valeur aux livres : - \$)	1 \$	- \$

6

MALLETTTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES
Au 31 octobre 2011

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	3 051 \$	1 400 \$	1 651 \$	426 \$
Mats de mesure de vent	98 156	61 972	36 184	45 230
	101 207 \$	63 372 \$	37 835 \$	45 656 \$

7. LE COÛT D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'EXERCICE SE DÉTAILLE COMME SUIV :

Équipement informatique	1 592 \$
-------------------------	----------

8. DETTES D'EXPLOITATION

	2011	2010
Comptes fournisseurs	50 457 \$	- \$
Réguliers	16 707	60 774
Commandite	67 164 \$	60 774 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2011	2010
Emprunt, d'un montant original de 35 000 \$, portant intérêt au taux de 11 %, remboursable sur demande ou un an après la mise en service prévue pour le 1 ^{er} décembre 2015	35 000 \$	- \$
Emprunt, d'un montant original de 40 785 \$, sans intérêts, remboursable un an après la mise en service prévue pour le 1 ^{er} décembre 2015	40 785	-
	75 785 \$	- \$

7

MALLETTTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

10. PARTS DES ASSOCIÉS

Chaque part catégorie A donne droit à son détenteur à un vote et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention

Sous réserve du respect de toute disposition prévue aux présentes, les parts catégorie A seront rachetables au gré de la Société en commandite à compter d'un délai de soixante (60) mois de leur émission, sur avis de trente (30) jours donné par la poste à leur dernière adresse connue, à tous les détenteurs de parts catégorie A ainsi rachetées; le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues

Sous réserve du respect de toute disposition prévue aux présentes, les parts catégorie A seront rachetables au gré de leur détenteur à compter d'un délai de quatre-vingt-quatre mois, (84) mois de leur émission, sur avis écrit de trente (30) jours envoyé au commandité, le prix de rachat de chaque part catégorie A sera égal au capital versé initialement sur celle-ci, plus un rendement annuel de 10 % capitalisé, moins les distributions reçues

Les détenteurs de parts catégorie B n'auront pas droit de vote ni d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la présente convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie B ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société ou de toute autre distribution de son actif parmi ses commanditaires pour les fins de la liquidation de ses affaires, les commanditaires détenteurs de parts catégorie B auront droit après le paiement aux détenteurs d'autres catégories de parts au remboursement de leur apport, à tout le reste des biens de l'actif de la Société en commandite, qui sera réparti parmi lesdits détenteurs de parts catégorie B en proportion du nombre de parts catégorie B détenues

Chaque part catégorie C donne droit à un vote à son détenteur et le droit d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires ainsi que le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie C auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la présente convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution

Les détenteurs de parts catégorie D n'auront pas droit de vote ni d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la présente convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie D ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie D auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la présente convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution.

8

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

10. PARTS DES ASSOCIÉS (suite)

Les détenteurs de parts catégorie E n'auront pas droit de vote ni d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la présente convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie E ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie E auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la présente convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution

Les détenteurs de parts catégorie F n'auront pas droit de vote ni d'être convoqué à toute assemblée des commanditaires, sous réserve de toute disposition contraire prévue dans la présente convention. Les commanditaires détenteurs de parts catégorie F ont le droit de participer à toute distribution conformément à ce qui est prévu à la présente convention. Dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les détenteurs de parts catégorie F auront le droit au paiement de leur apport relativement à cette catégorie, conformément à ce qui est prévu à la présente convention, mais ne participeront pas autrement à toute distribution

Émis et payé	2011	2010
Parts des associés - catégorie A	405 949 \$	405 949 \$

Nombre	2011	2010
Parts de catégorie A	405 949	405 949
Parts de catégorie B	497 445	497 445
Parts de catégorie C	313 750	313 750
	1 217 144	1 217 144

11. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales opérations conclues avec le commandité sont les suivantes :

	2011	2010
Val-Éo, coop de solidarité		
Honoraires de gestion	49 067 \$	49 759 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal de son exploitation et sont mesurées à la valeur d'échange.

9

MALLETTE

Société en commandite Val-Éo

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 octobre 2011

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque lié au taux d'intérêt

La Société assume un emprunt à long terme comportant un taux d'intérêt fixe. Conséquemment, les risques auxquels cette dernière est exposée sont minimes.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est comparable à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

En ce qui concerne les emprunts présentés dans la dette à long terme, la valeur comptable est assez près de la juste valeur car le taux d'emprunt correspondant aux taux dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Pour la dette à long terme sans intérêts, la juste valeur n'a pu être déterminée, car la direction estime que les coûts nécessaires pour déterminer cette valeur excèdent la valeur des avantages que les utilisateurs des états financiers en tireraient. Par contre, la direction estime que la juste valeur de ces instruments est assez près de leur valeur comptable.

13. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 26 septembre 2011, la Société en commandite a déposé une notice d'offre à l'autorité des marchés financiers lui permettant d'émettre jusqu'à 3 000 000 \$ en parts catégorie G. Suite à cela, le 14 décembre 2011, la Société en commandite a envoyé une déclaration de placement avec dispense à l'autorité des marchés financiers pour procéder à l'émission de 313 750 nouvelles parts catégorie G non volantes pour un montant de 313 750 \$, encaissable par versements annuels égaux d'une durée de 5 ans.